



JANVIER 2022

LES ECHOS DE BEAUX



Les Vœux du Maire



« Mesdames, Messieurs chers concitoyens ;

*A l'aube de cette nouvelle année, votre maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous
leurs vœux les plus sincères pour 2022.*

*Cette année débute dans une ambiance aussi morose que la fin de l'année 2021. Comme l'année
dernière la situation sanitaire empêche la traditionnelle cérémonie des vœux, moment convivial et
important de communication et d'échange avec la population.*

*Bonne année à chacun d'entre vous, à vos familles et à ceux qui vous sont chers. Bonne année à nos enfants qui nous suivent et qui
sont l'avenir de notre commune. Que 2022 soit pour tous une année d'efforts récompensés et d'épreuves réussies.*

*Bonne année et surtout une bonne santé à tous avec une pensée particulière pour les plus démunis, pour ceux qui souffrent du deuil
d'un être cher, d'isolement et de solitude. A ceux qui touchés par la maladie souffrent en silence. Mais aussi à nos anciens qui en
Ehpad subissent aussi la solitude liée notamment aux contraintes de cette pandémie.*

*Je voudrais par ce message remercier très sincèrement l'équipe éducative de notre RPI, les personnels de soins à domicile et ceux
de notre maison de retraite qui ont dû faire face à des conditions de travail parfois très compliquées par de multiples mesures de
confinement et autres cas contacts.*

*Je remercie aussi les responsables d'associations qui malgré le contexte ont maintenu les liens avec leurs adhérents et regrette
qu'un certain nombre de manifestations n'aient pas pu se dérouler normalement et même parfois interdites.*

*Pour terminer, je souhaite qu'en 2022 toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'engager pour notre commune soient de plus en plus
nombreux dans les associations ou à titre personnel. Qu'ils puissent trouver une énergie renforcée et poursuivre leur action, dans le
respect de la diversité de pensées, des générations et des histoires personnelles. Que les Béaliens et les Béaliennes vivent engagés
et unis dans l'effort et dans l'adversité.*

*Je vous renouvelle, au nom de l'équipe municipale, tous nos vœux de bonne et heureuse année 2022. Bonne année à tous et prenez soins
de vous."*

Daniel Favier

LES ECHOS DE BEAUX

REPAS DES AINES

Le 6 novembre 2021 a eu lieu le repas des aînés à la salle polyvalente de Beaux.

Isabelle Valentin et Arthur Liogier sont venus leur rendre visite. Ils ont offert un bouquet de fleurs à Madame Saby et un coffret de vin à Monsieur Viallet les deux doyens de la commune présents au repas.

Ce fut un moment très convivial.

Le repas a été préparé par Fabrice et Régine PIEGAY du restaurant « Le Suc'Hulant » et l'apéritif, le pain et le dessert par Jean-Louis SOUVIGNET de la boulangerie SOUVIGNET.

Un verger a été créé à Arnoux, pour sensibiliser au manger local :

Au lieu-dit Arnoux, sur la commune de Beaux, on pourra cultiver et manger les propres fruits de la commune. Dans une démarche du manger local et de saison, un verger vient d'être créé. Il permettra de sensibiliser les enfants et les habitants.

Une association va être créée pour palier à l'entretien et au développement de celui-ci.



LES ECHOS DE BEAUX

L'école :

Projet d'école : ateliers de créations d'univers sonores avec réalisation de 4 bandes son

16 CM Laurence VILLARD 18 H

20 CE Claire DAVIAU 18 H

19 PS MS Céline TRIOULEYRE 10H

19 GS CP Jessica LACOMBE 10H

Repas de Noël de l'école

Une nouvelle fois les contraintes sanitaires ont perturbé les réjouissances de fin d'année pour les enfants de l'école. Ils n'ont pas vu passer le Père Noël et la matinée récréative a été reportée à des jours meilleurs. Seul le repas de Noël à la cantine a été maintenu en respectant les conditions sanitaires.



PETITE ENFANCE

PARENTS

**RETROUVEZ
DES MOMENTS
DE
TRANQUILLITÉ**

**LE PIJ A LA
SOLUTION
POUR VOUS**

Rappel
sortie ciné
y'a les gosses | c'est parti !

Service de mise en relation parents / baby-sitters
LISTE DE BABY-SITTERS TÉLÉCHARGEABLE :
www.pij-des-sucs.fr

Le PIJ (Point Information Jeunesse)d'Yssingeaux met à votre disposition
un service de relation entre des parents souhaitant faire garder leurs
jeunes enfants et des baby-sitters. Vous trouverez ci-dessous l'adresse mail
pour télécharger la liste de ces baby-sitters : www.pij-des-sucs.fr

Décorations de Noël :

Cette année un sapin a été décoré dans chaque village y compris dans le hall de la mairie et à l'école.



LES ECHOS DE BEAUX

Les associations de la Commune :

L'année 2021 comme la précédente a été très compliquée pour nos associations qui ont été privées de la plupart de leurs manifestations. Nous espérons que l'année 2022 sera plus sereine.

Association	Responsable	Téléphone
Les Arts de Beaux	Liotier Victoria	06 81 07 10 47
APE Beaux Veyrines	Bruyère Rémi apebeauxveyrines@gmail.com	06 15 14 94 40
Le Club de l'Amitié	Bonnet Josiane	04.71.65.16.68
Peyre Assainissement	Chalencon Jean- François	04.71.65.11.06
Association Communale de Chasse Agrée A.S.B.M.	Chalencon Jean- François	04.71.65.11.06
	Bonnet Pierre	07.89.46.09.44
Les Amis de la Chapelle	Guerin Agnès	06.08.25.01.72
L'Atelier de Ces arts	Sandrine Brun	04.71.56.08.42
Lou Amis dou Cornavy	Duron Jean-Michel	06.78.99.54.69
Comité d'Animation	Chalencon Yannick comiteanimationbeaux@gmail.com	06.48.78.80.80
Lou arziilh	Sophie Mounier mouniersophie@orange.fr	06.63.06.14.37
Charivari	Chapuis Norbert	06.80.33.17.83
Mini Bosses	Pardon Steeven minibosses43@live.fr	06.07.70.47.56
Les Courencois	Guinamand Michel	07 81 44 39 08
Gym Volontaire de Beaux	Bonnet Josiane	04.71.65.16.68

LES ECHOS DE BEAUX



INFOS

Elections :

L'année 2022 sera une année électorale.

Les élections présidentielles se dérouleront à la salle polyvalente.

Les élections législatives se dérouleront à l'école de Beaux.

Dates et périodicité des élections politiques

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
<u>Présidentielle</u>	1 ^{er} tour : 10 avril 2022 2 ^d tour : 24 avril 2022	Avril-mai 2017	5 ans
<u>Législatives</u>	1 ^{er} tour : 12 juin 2022 2 ^d tour : 19 juin 2022	Juin 2017	5 ans

Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. *Service-Public.fr* vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

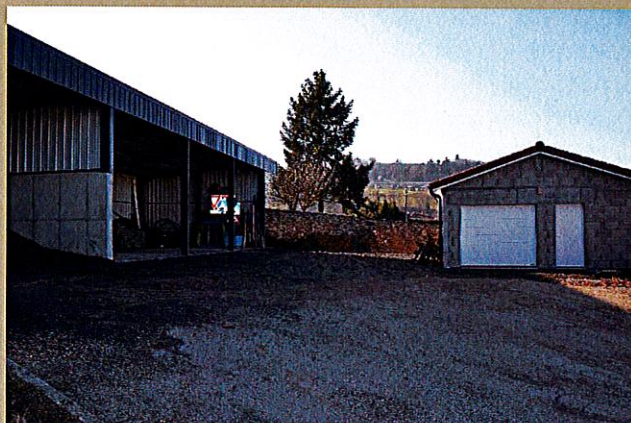
Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

LES ECHOS DE BEAUX

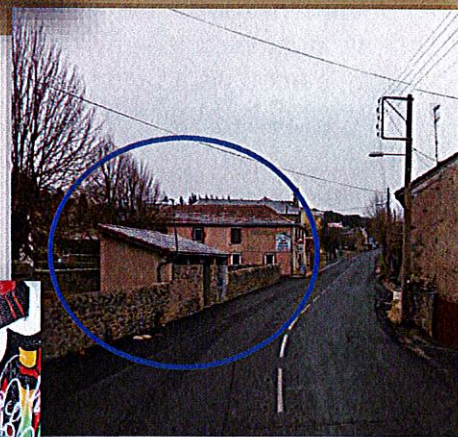
Hangar service technique et local pour les associations :

Le Hangar pour le service technique ainsi que le local des associations sont bientôt terminés. Le matériel des services techniques qui se trouvait à Arnoux va être rapatrié dans ce hangar. Les associations pourront mettre leur matériel dans le local en face du nouveau hangar.



Boîte à livres de Malataverne

Nous vous rappelons qu'une boîte à livres est à votre disposition à Malataverne dans l'ancien abribus. Vous pouvez emprunter ou déposer des livres à votre convenance.

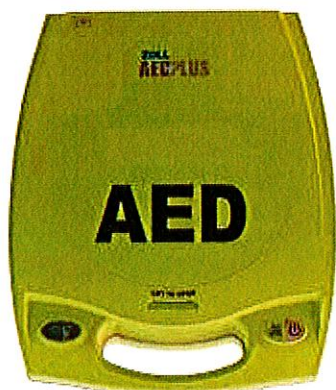


Cimetière :

A l'occasion de la Toussaint, un superbe parterre de Chrysanthèmes a été créé à l'entrée du cimetière de Beaux. Cette belle réalisation a été grandement appréciée par les nombreuses personnes qui fréquentent le cimetière pendant cette période. Un grand merci aux employés communaux pour cette réalisation.

LES ECHOS DE BEAUX

DEFIBRILLATEURS :



Rappelons que plusieurs milliers de personnes meurent en France chaque année d'une mort subite due à un arrêt cardiaque.

Aux termes du conseil municipal de décembre, nous avons décidé de demander des subventions pour permettre d'installer des Défibrillateurs Automatisés Externes (D.A.E.) dans certains villages de la Commune.

Un défibrillateur a déjà été installé à l'Eglise de Beaux.

Des vies peuvent être sauvées grâce à ces appareils simples d'utilisation et sans danger, en permettant aux habitants de réaliser immédiatement les gestes qui sauvent, en attendant le SAMU ou les pompiers.

Accessible, il peut être utilisé par tous : il suffit de suivre les instructions données par la voix off.

D'une façon générale, le défibrillateur est composé de deux électrodes et d'un petit ordinateur situé à l'intérieur de l'appareil. Les électrodes sont à fixer sur le thorax de la victime (schéma à l'intérieur du boîtier) et sont chargées de transmettre à l'ordinateur le mouvement cardiaque. Après ce rapide examen, l'ordinateur peut déterminer si un choc électrique est nécessaire ou pas.

Aussi, il nous paraît indispensable de connaître ou rappeler les gestes qui sauvent.

Afin d'organiser ces formations, nous vous laisserons le soin de vous faire connaître auprès de la Mairie.

Un peu d'histoire sur notre beau village :

La « maison du pain » en lieu et place de la première église.

En 1829, Beaux est érigé en paroisse, au grand soulagement des habitants qui devaient se rendre à Yssingaux ou Retournac pour les baptêmes, les mariages et les enterrements.

Les offices avaient lieu à la chapelle du Château.

Donc le 20 mai 1829, le premier curé, l'abbé Valette célèbre la première messe officielle à la chapelle du château.

Ce n'est qu'en 1838 qu'est commencée la construction de la première église occupée aujourd'hui par la boulangerie de Jean-Louis SOUVIGNET, et où l'on peut remarquer encore la place des vitraux et un bénitier de pierre. En 1896, considérant que l'église quoique peu ancienne montre un état défectueux et qu'elle est notoirement trop petite, il est décidé d'en bâtir une nouvelle.

De l'ancienne église, on retrouve dans l'église actuelle les fonds baptismaux et trois vitraux situés à la tribune.

A l'approche de Noël, il est beau de noter que l'ancienne église (lieu où le Christ se donne comme pain de vie à la messe) est devenue la boulangerie autrement dit la maison du pain (Bethléem).



LES ECHOS DE BEAUX

Travaux effectués sur la commune :

Conduite d'eau potable

À la suite des travaux d'aménagement de la route départementale n°42a en direction de Rosières, la Mairie a décidé de renouveler la conduite de distribution d'eau potable qui part du réservoir des Mazeaux jusqu'au panneau Malataverne.

Cette nouvelle conduite en PVC passe désormais dans le chemin d'accès au réservoir. Elle a été mise en service le 3 janvier 2022. Les travaux ont été assurés par l'entreprise SDRTP pour la route départementale et par l'entreprise ECTP (entreprise installée sur la commune) pour le chemin d'accès au réservoir.



Schéma directeur d'assainissement :

Après avoir réalisé la réhabilitation de la station de Malataverne en 2014, la commune de BEAUX souhaite désormais engager la réhabilitation de l'ouvrage d'épuration du Bourg.

Afin que le futur ouvrage réponde pleinement aux caractéristiques du réseau de collecte, il est essentiel que le maître d'ouvrage dispose de connaissances suffisantes sur la configuration du réseau et ses conditions de fonctionnement dans l'objectif d'adapter au mieux les besoins et capacités du futur ouvrage.

Dans ce cadre, la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux de collecte communaux, avec une attention particulière sur le réseau de collecte du Bourg, apparaît indispensable. D'autre part, le précédent schéma directeur en assainissement de la commune réalisé par le bureau d'études Lyonnaise d'Environnement et d'Ingénierie datant de 2001, sa réactualisation est nécessaire afin de satisfaire aux obligations réglementaires, ce dernier planifiant, chiffrant et hiérarchisant notamment les opérations d'investissements à réaliser sur une échéance de 15 à 20 ans.

L'étude diagnostique des réseaux permettra d'identifier les problématiques existantes sur le réseau de collecte et de planifier les opérations permettant de les résoudre, afin de réduire les charges hydrauliques collectées. Le dimensionnement de la station d'épuration en projet sera également amendé en fonction.

Le schéma directeur permettra à la commune de justifier auprès des partenaires financiers de la pertinence des travaux envisagés au regard de l'efficacité de collecte et de traitement des systèmes d'assainissement collectifs existants.

Le village de Courenc qui comporte environ 80 habitations relève de l'assainissement non collectif. Le bâti est relativement dense sur la partie ancienne du village ce qui engendre d'importantes difficultés pour la mise en place d'installations d'assainissement individuel conformes à la réglementation en vigueur. Des nuisances liées à des rejets d'effluents partiellement traités ou non sont par ailleurs constatées mais ne peuvent être résorbées du fait des difficultés rencontrées par les usagers (surface de terrain insuffisantes, sols peu profonds, fortes pentes, voiries...). C'est pourquoi sur ce secteur, une recherche des possibilités d'assainissement collectif doit être réalisée. Ce travail, déjà initié lors de la précédente étude réalisée en 2001, nécessite d'être approfondi et réactualisé afin de guider le maître d'ouvrage dans le choix entre la réalisation d'un système d'assainissement collectif plus ou moins étendu à l'échelle du village et le maintien du secteur en assainissement individuel.

Chauffage Mairie :

Contexte :

Le chauffage actuel des locaux de la mairie est assuré par une chaudière à fioul qui a été installée dans les années 70.

Soucieux de l'impact écologique qu'engendre ce type de chauffage nous avons pour projet de le changer afin d'être plus respectueux de l'environnement.

Nous avons fait faire plusieurs devis avec différents types de chauffage et une étude thermique du bâtiment avec un rapport d'étude –avant et après travaux- pour nous aider dans le choix du nouveau type de chauffage.

Après réflexion notre choix s'est porté sur un chauffage géothermique.

Objectifs recherchés :

Un projet environnemental :

-permettre à la municipalité de réduire son recours aux énergies fossiles et donc les émissions de gaz à effet de serre.

Un projet économique :

Dans un contexte de raréfaction et d'envolée des prix des énergies fossiles, ce projet garantit une maîtrise des coûts des factures de chauffage pour les locaux de la mairie.

Animaux errants :

Voltaire a dit du chien : « C'est de tous les animaux le plus fidèle ; c'est le meilleur ami que puisse avoir l'homme... »

M. Claude Gate (magistrat) : « Posséder un chien c'est s'engager pour de nombreuses années à assumer la responsabilité d'un animal, qui forcément, vous apportera mille joies, mais aussi vous contraindra à des obligations et même à des devoirs. L'homme est entièrement responsable de son chien non seulement sur les plans civil et pénal mais aussi sur celui de la morale. »

En tout lieu le chien doit rester sous surveillance effective de son maître c'est-à-dire :

- Ne pas être hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument permettant son rappel.
- Ne pas se trouver à une distance de plus de 100 m de la personne qui en est responsable.

À noter : seuls les chiens en action de chasse ou en garde de troupeaux peuvent s'éloigner de plus de 100 m de leur propriétaire sans être considérés comme en état de divagation.

Tout chien abandonné ou livré à son seul instinct est en état de divagation.

Il est exposé à de nombreux risques (ex : accident de circulation) et représente également un danger pour les autres (ex : agression, morsure, dégradation). La responsabilité civile de son propriétaire est alors engagée car il sera directement tenu pour responsable. Nous engageons tous les habitants possédant un animal de compagnie à respecter leurs obligations vis-à-vis de leur compagnon afin de garantir leur bien-être ainsi que la sécurité et la sérénité sur le territoire communal.

Que faire si je trouve un chien errant ?

Si je trouve un chien errant sur la commune qui n'a pas de collier avec les coordonnées de son propriétaire :

- je le conduis chez le vétérinaire (la recherche de puce ou tatouage est gratuite)

-je préviens la mairie aux heures d'ouverture

-je peux joindre la personne responsable des animaux errants sur la commune au 06 86 05 05 68 qui fera le nécessaire.

Si le propriétaire n'est pas trouvé l'animal sera conduit au refuge de Saint Pal de Mons qui fait office de fourrière.

Depuis plusieurs années une convention est signée entre la commune et le Syndicat des animaux errants pour leur prise en charge.



LES ECHOS DE BEAUX

ETAT CIVIL :

Naissance :

MASSARDIER Maylone
ABRIAL Mia
CHARENTUS Loïs
MAILLET Anna
DELAHAYE Alliah
Espagne NOLA

16 mars 2021
8 avril 2021
27 mai 2021
22 juin 2021
25 novembre 2021
23 décembre 2021

Mariage :

FAYOLLE Sébastien René Louis
ROUSSEL Céline Michèle

7 août 2021

MASSON Bernard Marc Louis
GARNIER Christine

20 novembre 2021

Décès :

BAROU Daniel, Marius, Robert	Les Cèdres
BÉAL Claudette, Bernadette	Les Cèdres
épouse NICOLAS	
BENNETT Mavis	Les Cèdres
veuve WATKINS	
BONNEFOIS Julia Augustine	Les Cèdres
CIVRAIS Martine, Geneviève	Les Cèdres
divorcée SSAOUI	
CRÉPET Adrienne, Aimée	Les Cèdres
divorcée PIQUEMAL	
DELAIGUE Michel Pierre	Arzilhac
DELORME Camille, Henri	Les Cèdres
DUMAS Hélène	Peyre
veuve ROUSSON	
FIOC Georges, Jules, Louis	Courenc
GIMBERT Jean-Marc, Henri,	Les Cèdres
GIRAUX Jean-Yves	Les Cèdres
GOBRON Christian Michel	Les Cèdres
GOUDARD Martine Eugénie	Ranche
née GRAVET	

Transcription	3 octobre 202
Transcription	22 août 2021
	8 février 2021
	26 juillet 2021
Transcription	13 septembre 2021
	21 février 2021
	24 août 2021
	5 février 2021
Transcription	13 janvier 2021
Transcription	14 août 2021
	13 avril 2021
	13 décembre 2021
	29 mai 2021
Transcription	11 avril 2021

LES ECHOS DE BEAUX

Numéros utiles :

MÉDECINE GÉNÉRALE

En cas d'urgence, composez le 15.(urgence vitale)

Mais en prolongement des cabinets médicaux ,des médecins libéraux assurent à tour la permanence des soins après la fermeture des cabinets de ville

du lundi au vendredi entre 20 h 00 à 00 h 00

le samedi entre 12 h 00 à 00 h 00

le dimanche et jours fériés 8h 00 à 00 h 00

Ces médecins de garde sont répartis selon les secteurs géographiques.

Pour le secteur Commune de Beaux la garde est assuré par les médecins d'Yssingeaux .

Pour obtenir un créneau de consultation , vous devez impérativement téléphoner au 04.71.04.33.33

Un médecin régulateur vous donnera les consignes en fonction de votre situation.

Une autre solution, des médecins généralistes de garde peuvent vous recevoir en maison médicale.

Maison Médicale du Puy en Velay

9 boulevard Docteur André Chantemesse 43000 Le Puy en Velay

du lundi au vendredi de 20 h à 00 h samedi 12 h 00 à 00 h 00

Dimanche et jours fériés de 08 h 00 à 00 h 00

Consultations Uniquement après régulation médicale téléphonique sur rendez-vous au 04.71.04.33.33

Maison Médicale à Firminy

Entrée à côté des Urgences de l' Hôpital le Corbusier 2 rue Robert Ploton 42700 FIRMINY

du lundi au vendredi de 20 h à 00 h samedi 12 h à 00 h

Dimanche et jours fériés de 08 h à 00 h

Vous pouvez vous y rendre sans prendre rendez-vous ou en appelant le 04.77.40.41.42

SOINS DENTAIRES

Pour une consultation les dimanches et jours fériés :En cas d'urgence dentaire, une consultation avec un chirurgien-dentiste de garde est possible les dimanches matin entre 9h et 12h.

> Pour obtenir un créneau de consultation, en fonction de votre secteur géographique, contactez le 15.

PHARMACIE DE GARDE

Pour connaître les pharmacies de garde, les nuits à partir de 20h, les week-ends et jours fériés :

> Connectez-vous sur : www.servigarde.fr gratuit

> ou composez le **0 825 74 20 30** *numéro surtaxé - 0.15 € la minute*

> Sur son Facebook la pharmacie Manissolle indique en permanence la pharmacie garde du moment.

suivre le lien <https://www.facebook.com/phiemanissolle>

